

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pas d'atteinte environnementale majeure à la suite de l'accident ferroviaire de Daillens

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) tire un bilan très positif du suivi environnemental effectué à la suite du déraillement de wagons transportant des produits chimiques en avril dernier à Daillens. Aucune atteinte aux eaux superficielles et souterraines n'est à déplorer et la reconstitution des sols s'est achevée après l'élimination de 1350 tonnes de terres polluées. Les mesures prises lors de l'intervention, puis lors de la phase de rétablissement, ont ainsi permis de réduire de manière significative les atteintes à l'environnement.

Dans la nuit du 25 avril 2015, 25 tonnes d'acide sulfurique et trois tonnes de soude caustique se sont déversées sur le territoire de la commune de Daillens à la suite du déraillement d'un train convoyant des produits chimiques. Les autres substances en présence ont pu être transvasées et éliminées par les forces d'intervention sans dispersion dans l'environnement. Les mesures effectuées par la Direction générale de l'environnement (DGE) immédiatement après l'accident, et pendant les deux semaines suivantes, ont permis d'exclure toute pollution des eaux superficielles, notamment de la Venoge et du ruisseau du Criau.

Dès les premières heures suivant l'accident, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a ordonné la mise hors service du captage d'eau potable des Graveys, situé à environ 300 mètres du lieu de l'accident, par mesure de précaution et pour ne pas mettre en mouvement une éventuelle pollution de la nappe phréatique. Deux forages de 20 mètres de profondeur ont ensuite été réalisés en aval hydraulique du lieu de l'accident afin d'effectuer un suivi de la nappe. Les analyses régulièrement effectuées par la DGE et le SCAV, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, n'ont révélé aucune anomalie. Le DTE peut ainsi exclure une pollution des eaux souterraines et une atteinte au captage des Graveys, lequel a par ailleurs été remis en service le 4 juin.

Afin d'éliminer toute trace de pollution, l'excavation de 1350 tonnes de terres polluées a été nécessaire, dont un tiers a pu être incinéré dans le four de la cimenterie Holcim d'Eclépens, située à quelques kilomètres. Les terres les plus polluées, incompatibles avec le processus de fabrication du ciment, ont été acheminées vers une installation

de traitement de la région zurichoise.

Des sols de la région présentant des caractéristiques similaires à l'état initial ont pu être utilisés pour les travaux de remise en état du terrain, achevés le 2 juin. Les terres tassées par les travaux d'urgence ont été décompactées et réensemencées. Un suivi sera effectué par la DGE pour rendre le plus rapidement possible le terrain à la culture agricole.

Le DTE tient par ailleurs à remercier les CFF et leurs mandataires pour la qualité du travail effectué au cours des différentes étapes de cet événement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juillet 2015

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01 ; Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, rural et urbain, DGE, 021 316 43 63